

Attestation des pourcentages de travail pour les parents indépendants :

Selon le règlement cantonal, il faut calculer la moyenne des 6 derniers mois.

Horaire hebdomadaire de travail

Veillez cocher les demi-jours de travail :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi					

Nom et prénom de l'indépendant: _____

Lieu et date : _____

Signature : _____